



Directive relative au subventionnement des vélos à assistance électrique

Le Conseil municipal de Conthey

arrête :

Art. 1 **But**

La présente directive régit les modalités de mise en œuvre du subventionnement pour l'achat de deux-roues à assistance électrique décidé par le Conseil municipal.

Art. 2 **Conditions d'attribution**

Les conditions d'attribution sont fixées comme suit :

- a. la subvention est attribuée aux personnes physiques qui résident sur la commune de Conthey ;
- b. seule une subvention par personne est attribuée ;
- c. le bénéficiaire s'engage à acquérir le vélo à assistance électrique pour une utilisation personnelle ;
- d. la subvention est allouée exclusivement pour l'achat d'un vélo à assistance électrique auprès d'un commerce partenaire ;
- e. le prix d'achat du vélo à assistance électrique doit être supérieur à Fr. 500.00 ;
- f. le délai d'attente entre deux demandes est fixé à 5 ans.

Art. 3 **Prestations offertes**

¹ La Commune de Conthey prend en charge le 10% du coût du vélo à assistance électrique acheté, mais au maximum Fr. 300.00.

² Le nombre de subventions est limité au budget annuel imparti par la Commune à cet effet. Les demandes seront traitées par ordre de réception et dans les limites budgétaires.

Art. 4 **Démarche**

¹ Afin de bénéficier du soutien financier, une demande doit être adressée à la Commune de Conthey avant l'achat d'un vélo à assistance électrique, par le biais du formulaire ad hoc, téléchargeable sur le site internet www.conthey.ch.

² Une décision sera rendue sur chaque demande.

³ Dans un délai maximum de deux mois après réception de l'accord de subvention, le demandeur doit transmettre à la Commune la facture originale de l'achat et la preuve de paiement.

Art. 5 **Commerces partenaires**

Les commerces partenaires sont définis par la Commune de Conthey.

Art. 6 **Entrée en vigueur**

Les présentes directives entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Adopté par le Conseil municipal en séance du 11 novembre 2021

St-Séverin, le 12 novembre 2021

Le Président


Christophe Germanier

Le Secrétaire municipal


Hervé Roh

Annexe : liste des commerces partenaires